Archives parlementaires

Renvoi aux comités de sûreté générale et d'agriculture des renseignements pris par le ministre de la guerre relatifs aux enlèvements des chevaux faits dans la commune de Fontenay-les-Louvres, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de sûreté générale et d'agriculture des renseignements pris par le ministre de la guerre relatifs aux enlèvements des chevaux faits dans la commune de Fontenay-les-Louvres, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29157_t1_0230_0000_13

Fichier pdf généré le 01/02/2023

ver le mépris que nous inspirent les cultes ridicules, un soleil et quelques magots d'argent et de vermeil; ils ont aujourd'hui leur prix.

Montagne, reçois les assurances que te font les troupes que je commande, de leur dévouement à la mort, en combattant les tyrans. Je les partage ces sentiments et me montrerai toujours leur digne chef. Mourir pour la patrie c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie. »

GLAIGAUD.

37

Les administrateurs du département de la Sarthe témoignent leur joie sur la découverte du complot infame ourdi contre la liberté, et sur la punition des traîtres; ils invitent la Convention à continuer l'ouvrage qu'elle a commencé, et qui doit fixer le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*s. l. n. d.*] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Vous êtes donc encore une fois les sauveurs de l'empire français ! Vous avez déjoué les complots liberticides d'une immensité d'hommes exécrables et proscrits dans l'opinion des amis sincères de la Liberté et de l'Égalité. Les malheureux ; ils méditoient, d'un œil serein et tranquille, la perte d'une République que les puissances coalisées ne peuvent elles-mêmes s'empêcher de redouter, puisqu'un jour elle doit causer leur chûte. Ils méditaient encore, et de sang froid, la mort de nos législateurs, de nos pères. Mais c'est en vain qu'ils ont cherché à ébranler cette Montagne, sur le sommet de laquelle repose le génie protecteur des Français. Le projet de leur conspiration s'est évanoui comme l'ombre et a disparu avec leur tête Ainsi disparaîtront toutes les ramifications de la trame ourdie, jusque dans plusieurs départements.

Représentants d'un grand peuple, ne vous lassez jamais de poursuivre, jusque dans les plus petits réduits, ces hommes hypocrytes et sanguinaires. Que votre énergie, semblable à un arc sur lequel repose une flèche meurtrière, soit toujours en tension. Frappez les criminels du glaive de la loi, et que le bonheur et la paix soient le résultat de vos travaux sublimes. L'œil de la Convention, toujours actif, sonde jusqu'aux plis du cœur pervers, mais aussi combien ne sait-il pas distinguer l'homme innocent !

Dans chaque département, il y a des représentants, amis du peuple et de son bonheur. Celui de la Sarthe possède dans son sein, Garnier de Saintes. Voilà l'homme, chez lequel se disputent à l'envi, les vertus, les lumières et l'impartialité. Chez lui se trouvent cette morale et ce caractère qui ajoutent un nouveau prix à ses autres qualités. Chez ce Montagnard, se trouve encor une judicieuse inflexibilité, qui fait trembler les conspirateurs et les factieux. Citoyens représentants, continuez votre ouvrage. Il est d'autant plus beau que, déjà il fait l'admiration de l'univers. »

DESIGNE, LABBÉ, LOUET, BARRÉ, MOUGARON, DAGUIN, HAMARD (*secrét.*).

(1) *P.V.*, XXXV, 25. *B^in*, 19 germ. (suppl^t).
(2) C 298, pl. 1039, p. 11.

38

Les commissaires de la comptabilité, section 2, préviennent la Convention nationale, qu'ils ont fait remettre leur rapport sur le compte des indemnités des petites loteries, hôpitaux et prisons rendu pour l'année 1750, par Randon-Latour, ci-devant administrateur du trésor public.

Renvoyé au comité des finances (1).

39

Le ministre de la guerre prévient la Convention nationale, qu'en exécution du décret qui lui prescrit de rendre compte des enlévemens des chevaux faits dans la commune de Fontenay-les-Louvres (2), **au citoyen Charlemagne et veuve Barbier, il a fait prendre des renseignemens qu'il transmet à la Convention** (3).

Il en résulte que cet enlèvement doit être imputé au citoyen Prunat, se disant chargé de pouvoir par Maillard, commissaire du comité de sûreté générale (4).

Renvoi aux comités de sûreté et d'agriculture (5).

40

Les commissaires nommés par l'assemblée générale des Belges et Liégeois réfugiés en France, accompagnés des officiers du ci-devant bataillon de Namur, se plaignent de ce que le ministre refuse à ces derniers leurs appointemens.

La Convention nationale renvoie la pétition au comité de salut public (6).

41

Les sans-culottes de la société populaire de Regny, district de Roanne, département de Loire, offrent pour les frais de la guerre un don d'environ 9,350 l., consistant dans les objets suivans : 2,450 l. en assignats, 1,059 l. en espèces monnoyées, or et argent, en rente sur la Nation, déclarée rachetable, moyennant la somme de 1,944 l., plus 340 l. pour intérêt de ladite rente, une autre créance sur la Nation, de 500 l. en capital, avec 150 l. intérêt échu, fait un total de 650 l.; différentes pièces d'argenterie pesant

(1) *P.V.*, XXXV, 25.
(2) Et non Fontenai-les-Louves.
(3) *P.V.*, XXXV, 25. *Ann. Patr.*, n° 461.
(4) *J. Sablier*, n° 1243.
(5) *P.V.*, XXXV, 25.
(6) *P.V.*, XXXV, 26.

Persée creative commons